

Installations Classées pour la Protection de l'environnement Adapté aux Entrepôts couverts (1510)- module 2 : classement des produits et audit de conformité

Durée :

1 jour (soit 7 heures) en présentiel.

Public visé :

Intervenants Régionaux- correspondant QSE, correspondants Qualité, responsable site logistique.

Pré-requis :

Avoir suivi le module 1 « sensibilisation a la réglementation des ICPE-adapté aux entrepôts logistiques (rubrique 1510) »

Objectifs de la formation :

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- Classer les produits dangereux et non dangereux dans la nomenclature des ICPE.
- Calculer les dépassements des seuils ICPE.
- Réaliser un audit de site.

Modalités et délais d'accès :

Pour tout renseignement ou demande d'inscription, nous contacter au 09.82.43.72.85 ou par mail à contact@nileo.fr.

Les formations sont réalisées dans les 15 jours qui suivent votre inscription, selon le rapprochement de votre planning avec celui du formateur.

Méthode pédagogique et technique :

La formation se déroulera en salle à l'appui d'une présentation projetée, avec un temps prévu pour des questions-réponses et le traitement des exemples ou des situations avec lesquelles les participants seront venus.

Une mise en situation d'audit sera réalisée au sein d'un entrepôt

Compte tenu de l'objectif de cette formation, le nombre de participants est limité à 10 personnes maximum.

Accessibilité :

Sous la responsabilité du client. Merci de vous rapprocher auprès du commanditaire.

Tarif :

Défini selon devis envoyé à l'entreprise cliente.

Informations complémentaires :

Personnes chargées des relations : GUESNÉ-Mélanie- 09.82.43.72.85

Référent handicap : a la charge de l'entreprise cliente

Dernière mise à jour le 17/05/2022

Programme prévisionnel :

1) Identifier et classer les produits, substances et matières dans la nomenclature des installations classées

- Les règles de classification des produits dangereux et non dangereux.
- La structure de la Fiche de données de sécurité
- Principe de classification des matières et produits selon la méthodologie détaillée dans le Guide Ineris « Guide technique Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement- Version intégrant les dispositions du règlement CLP et la transposition de la directive Seveso III- Mise à jour – Janvier 2020
- Etablir le tableau de classement ICPE définitif d'un site.

2) Auditer un entrepôt ICPE

- Préparer l'audit ICPE :
 - Les prescriptions à prendre en compte : arrêté préfectoral et arrêté ministériel de prescription générales
 - Les données constructives
 - Les données opérationnelles
 - Etablir le questionnaire et la grille d'audit
- ⇒ Cette partie sera réalisée en salle et en groupe complet
- Mise en pratique de l'audit
 - L'audit documentaire
 - L'audit du site
- Cette partie sera réalisée sur l'entrepôt et en sous-groupe de 3 personnes accompagnés par le formateur.
- Etablir le bilan de conformité du site
 - Restituer les constats d'audit
 - Conclure sur l'état de la conformité
- Cette partie sera réalisée en salle et en groupe complet

Dernière mise à jour le 17/05/2022

Solutions Opérationnelles en Environnement et Sécurité

33 Rue Théodore de Banville 72000 LE MANS

SARL au Capital de 60 000€ SIREN RCS LE MANS 519 191 142- APE : 7490B- TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR12 519 191 142
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52 72 01 333 72 auprès du Préfet de la Région des Pays de La Loire